

# *Trump s'en prend à la Cour Pénale Internationale*

---



Face à la possibilité que des militaires étasuniens soient jugés par la Cour Pénale Internationale, la CPI, pour de graves violations des droits de l'homme au cours de l'agression contre l'Afghanistan, l'administration Trump a disqualifié cet organisme et elle a menacé d'entreprendre des actions contre les juges qui participeraient à d'éventuelles enquêtes sur ces affaires.

John Bolton, Conseiller de la Sécurité Nationale du président Donald Trump, a signalé qu'il ne coopérera pas avec la cour et qu'il aura recours à tous les moyens nécessaires afin de « protéger » les citoyens de son pays et de ses alliés contre d'éventuels procès.

« Washington, a signalé Bolton, négociera aussi des accords plus contraignants avec d'autres pays pour interdire que des Étatsuniens soient remis à la CPI et il fera pression sur le Conseil de Sécurité de l'ONU pour limiter l'action de cet organisme et même garantir qu'il n'exerce pas sa juridiction sur les États-Unis.

Les antécédents de cette institution remontent aux premières années qui ont suivi la Seconde Guerre Mondiale, lorsque l'Organisation des Nations Unies, récemment créée, a cherché à créer un mécanisme chargé de juger et de punir les coupables de crimes contre l'humanité qui, pour une quelconque raison, dans leurs pays d'origine où dans celui où les faits ont été commis, l'on ne voudrait pas les traduire en justice.

Après plusieurs tentatives et après des guerres au cours desquelles des violations de traités et de conventions internationales se sont produites comme celle des États-Unis au Vietnam, l'on a convoqué une conférence à Rome en 1998.

Au cours de cette rencontre connue sous le nom de Statut de Rome, il a été décidé de créer la Cour Pénale Internationale et le processus pour sa ratification a été entamé immédiatement ce qui a permis sa mise en place, le 1er août 2002, dans la ville de La Haye.

Bien qu'elle soit liée au système des Nations Unies, la CPI s'est déclarée comme une entité indépendante, sans subordination à aucune autre institution et son objectif spécifique est de connaître des cas de délits graves contre le droit international dont des crimes de guerre, le génocide, les crimes contre l'humanité et l'agression.

Allant à l'encontre de ces décisions, les États-Unis promeuvent la signature d'accords avec d'autres pays pour garantir l'immunité de leurs soldats et de leur personnel de sécurité ayant commis des délits dans ces territoires ce qui a empêché l'application de la justice même dans des cas graves ou de juridiction universelle.

C'est ce que l'on propose dans le cas de l'Afghanistan où des dizaines de milliers de civils ont été tués par des militaires des États-Unis et de leurs alliés.

C'est la raison aussi pour laquelle l'on a déjà fermé à Washington le bureau diplomatique de l'OLP, l'Organisation de libération de la Palestine, pour empêcher une éventuelle dénonciation devant la CPI contre leur allié inconditionnel, Israël, pour les brutalités commises dans les territoires palestiniens occupés et dans la Frange de Gaza.

De cette façon, les États-Unis ne prétendent pas seulement s'ériger en gendarme du monde, mais garantir aussi l'immunité et l'impunité universelle à leurs troupes quelque soient les crimes qu'elles puissent commettre. Avec de tels antécédents il faut donc s'attendre au pire!

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/comentarios/171492-trump-sen-tient-a-la-cour-penale-internationale>



**Radio Habana Cuba**